

Quel est le salaire social minimum qualifié au Luxembourg en 2026 ?

Réponse courte

Pour l'année 2026 le **salaire social minimum qualifié** (SSMQ) au Luxembourg est fixé à **3.244,48 € brut** pour un temps plein de 40 heures par semaine. Ce montant s'applique depuis le 1er mai 2025 et reste en vigueur en 2026 à l'indice 968,04.

Le SSMQ représente **120% du salaire social minimum non qualifié** conformément à l'article L.222-4 du Code du travail. Il bénéficie à tout salarié de **18 ans ou plus** justifiant d'une qualification professionnelle reconnue.

Pour prétendre au SSMQ, le salarié doit détenir un **CATP, DAP** ou diplôme équivalent, ou justifier d'une expérience professionnelle déterminée selon le type de certification. Les critères d'éligibilité varient de 2 à 10 ans d'expérience selon la qualification.

La prochaine **indexation automatique** des salaires est prévue pour le **3e trimestre 2026** selon les prévisions du STATEC. Le montant actuel garantit une rémunération minimale valorisant les compétences professionnelles dans tous les secteurs d'activité.

Définition

Le **salaire social minimum qualifié** (SSMQ) représente la **rémunération minimale légale** qu'un employeur luxembourgeois doit obligatoirement verser à tout salarié disposant d'une **qualification professionnelle reconnue**. Conformément à l'article L.222-4 du Code du travail luxembourgeois, ce montant est systématiquement fixé à **120% du salaire social minimum non qualifié**.

Cette majoration de **20%** vise à **valoriser la qualification professionnelle** et l'expertise technique des salariés, garantissant ainsi une **reconnaissance salariale** de leurs compétences. Le SSMQ constitue un **droit fondamental** pour tous les salariés qualifiés, applicable dans **tous les secteurs d'activité** sans exception.

Le SSMQ s'applique automatiquement dès lors que le salarié remplit les conditions de qualification et d'âge, sans nécessité d'accord particulier de l'employeur. Il constitue un **plancher salarial** en dessous duquel aucune rémunération ne peut être fixée pour un salarié qualifié à temps plein.

Questions fréquentes

Comment est calculé le salaire social minimum qualifié ?

Le SSMQ est calculé en appliquant une majoration de 20% au salaire social minimum non qualifié, conformément à l'article L.222-4 du Code du travail. Formule : SSM non qualifié × 1,20 = SSMQ. En 2026 : 2.703,74 € × 1,20 = 3.244,48 € brut mensuel pour un temps plein de 40 heures par semaine (173,33 heures mensuelles).

Quel est le montant du salaire social minimum qualifié au Luxembourg en 2026 ?

Le salaire social minimum qualifié (SSMQ) au Luxembourg est de 3.244,48 € brut mensuel depuis le 1er mai 2025 et reste en vigueur en 2026 (indice 968,04), soit 120% du SSM non qualifié. Ce montant s'applique aux salariés de 18 ans ou plus justifiant d'une qualification professionnelle reconnue. La prochaine indexation est prévue pour le 3e trimestre 2026.

Quel est le taux horaire du salaire social minimum qualifié en 2026 ?

Le taux horaire du SSM qualifié est de 18,7542 € brut, calculé en divisant 3 244,48 € par 173 heures mensuelles. Ce taux est en vigueur depuis le 1er mai 2025 et reste applicable pour toute l'année 2026 jusqu'à la prochaine indexation prévue au 3e trimestre 2026.

Quelle est la différence de montant entre le SSM qualifié et le SSM non qualifié en 2026 ?

La différence est de 540,74 € par mois : le SSM qualifié est de 3 244,48 € contre 2 703,74 € pour le SSM non qualifié, soit une majoration de 20 % conformément à l'article L.222-4. Cette majoration vise à valoriser la qualification professionnelle des salariés.

Quelles qualifications donnent droit au salaire social minimum qualifié ?

Le droit au SSMQ s'acquiert par un CATP ou DAP (sans expérience requise), un CCP ou CCM avec au moins 2 ans d'expérience dans le métier, un CITP avec au moins 5 ans d'expérience, ou par 10 ans d'expérience seule dans la fonction exercée. Pour les métiers sans certification officielle, 6 ans de formation pratique progressive suffisent selon l'article L.222-4.

Quels documents l'employeur doit-il conserver pour justifier l'application du SSM qualifié ?

L'employeur doit conserver les diplômes et certificats originaux ou copies certifiées, les attestations d'expérience professionnelle dûment documentées et les certificats de travail justifiant les années d'expérience. Pour les diplômes étrangers, une attestation d'équivalence du Ministère de l'Éducation nationale est obligatoire.

Conditions d'exercice

Pour bénéficier du SSMQ, le salarié doit **cumulativement** remplir :

Condition d'âge obligatoire :

- Être âgé d'au moins 18 ans révolus

Conditions de qualification (au moins une) :

Type de qualification	Expérience requise	Base légale
CATP ou DAP	Aucune expérience requise	Art. L.222-4 (2)
CCP ou CCM	2 ans minimum dans le métier	Art. L.222-4 (2)
CITP	5 ans minimum dans le métier	Art. L.222-4 (2)
Sans diplôme	10 ans minimum d'expérience	Art. L.222-4 (3)
Métier sans certificat officiel	6 ans minimum d'expérience progressive	Art. L.222-4 (4)

L'employeur doit **vérifier et conserver** les justificatifs de qualification dans le dossier personnel du salarié. Les diplômes étrangers doivent faire l'objet d'une **reconnaissance d'équivalence** par le Ministère de l'Éducation nationale.

Modalités pratiques

Montants applicables en 2026 :

Période	Indice	SSM qualifié brut	SSM non qualifié brut	Taux horaire qualifié
1er janvier - 30 avril 2025	944,43	3.165,35 €	2.637,79 €	18,2890 €
Depuis 1er mai 2025	968,04	3.244,48 €	2.703,74 €	18,7542 €
2026 (en vigueur)	968,04	3.244,48 €	2.703,74 €	18,7542 €
Prochaine indexation	-	3e trimestre 2026	3e trimestre 2026	-

Calcul et application :

- **Formule de calcul** : $SSM \text{ non qualifié} \times 1,20 = SSMQ$
- **Calcul actuel** : $2.703,74 \text{ €} \times 1,20 = 3.244,48 \text{ €}$
- **Base mensuelle** : 173 heures (40h/semaine \times 52 semaines \div 12 mois)
- **Proratisation** pour temps partiel selon les heures contractuelles

Documentation requise à conserver :

- **Diplômes et certificats** originaux ou copies certifiées
- **Attestations d'expérience professionnelle** dûment documentées
- **Certificats de travail** justifiant des années d'expérience
- **Attestations d'équivalence** du Ministère pour diplômes étrangers

Pratiques et recommandations

Vérification et conformité : Auditer systématiquement les dossiers des salariés qualifiés pour vérifier la présence et la validité des justificatifs de qualification. Documenter précisément l'expérience professionnelle avec certificats de travail, attestations employeurs et détail des fonctions exercées. Consulter l'[ITM](#) en cas de doute sur la reconnaissance d'une qualification ou le calcul du salaire applicable.

Gestion administrative et veille : Actualiser les fiches de paie en appliquant le montant de 3.244,48 € depuis mai 2025 et pour toute l'année 2026. Surveiller les publications officielles du STATEC concernant la prochaine indexation prévue au 3e trimestre 2026. Vérifier systématiquement les dispositions conventionnelles sectorielles qui peuvent prévoir des minima plus favorables. Maintenir une traçabilité complète des qualifications et de leur reconnaissance dans les dossiers personnels.

Processus et outils RH : Établir une procédure claire de vérification des qualifications dès l'embauche, incluant les critères d'éligibilité et les documents requis. Créer un registre centralisé des salariés qualifiés avec leurs justificatifs numérisés. Anticiper les évolutions de carrière permettant l'accès au statut qualifié (formation, accumulation d'expérience). Former les équipes RH aux critères de qualification reconnus et aux modalités de vérification.

Points de vigilance : Informer les salariés de leurs droits liés à la qualification professionnelle et des conditions d'accès au SSMQ. Respecter strictement le délai de conservation des justificatifs (durée du contrat + 3 ans). Assurer la mise à jour immédiate des rémunérations lors de chaque indexation automatique. Prévoir une revue annuelle des dossiers pour identifier les salariés ayant acquis la qualification par l'expérience.

Cadre juridique

Référence	Objet
Article L.222-4	Définition du salarié qualifié et majoration de 20% du SSM
Article L.223-1	Mécanisme d'indexation automatique des salaires
Article L.222-2	Fixation légale du niveau du salaire social minimum
Article L.222-9	Taux mensuel du SSM fixé à 279,30 € à l'indice 100
Article L.241-1	Principe d'égalité de traitement et non-discrimination
Article L.222-10	Sanctions : amendes de 251 à 25.000 € pour non-respect
Article L.223-3	Contrôle ITM et sanctions pour non-application de l'indexation

Le non-respect du salaire social minimum qualifié expose l'employeur à des **sanctions administratives et pénales** sévères, incluant des amendes jusqu'à 25 000 € et le rappel rétroactif des salaires avec intérêts légaux. La qualification doit être formellement documentée et les justificatifs conservés dans le dossier personnel, contrôlables à tout moment par l'[ITM](#) lors des contrôles de conformité.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.